

L'enseignement des arts L'université joue-t-elle son rôle?

Catherine Sagues

Volume 37, Number 148, Fall 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/53639ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (print)

1923-3183 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sagues, C. (1992). L'enseignement des arts : l'université joue-t-elle son rôle? *Vie des arts*, 37(148), 6–11.

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS

L'UNIVERSITÉ

JOUE-T-ELLE SON RÔLE ?

Catherine Sagues*

■
La session d'automne s'amorce dans les universités québécoises. Plusieurs milliers de candidats vont entreprendre un premier cycle d'études en arts plastiques. À terme, combien de diplômés feront le renom de notre culture ? Réponse dans quelques années. En attendant, l'aube de cette rentrée vient

*Catherine Sagues
est présentement
journaliste
indépendante.

**à point pour
poser un regard
sur l'enseignement
artistique
universitaire.
Professeurs**

**et étudiants, programmes
et financements sont
les thèmes qui sous-tendent
cette enquête et abordent
un choix de société.**



Photo: Anne Lambert

« La culture est l'affaire de tous et il faut maintenant tous se serrer les coudes et y participer. On a développé l'offre dans les dernières années, il faut maintenant développer la demande : il n'est pas normal que 60 % des Québécois n'aillent jamais au théâtre ou au musée. » Ces propos⁽¹⁾ de notre ministre des Affaires culturelles n'ont rien perdu de leur actualité en cet automne 1992 où nous allons nous intéresser à l'offre en arts visuels telle que développée par les universités.

Au moins trois mille étudiants rejoindront sous peu les campus de Laval, Concordia, Montréal, Bishop's (Lennoxville) et le réseau des Universités du Québec qui dispensent des enseignements en arts plastiques. Au terme d'un premier cycle, ils seront titulaires d'un certificat, d'une majeure ou d'un baccalauréat. Ce diplôme fera-t-il d'eux de meilleurs artistes que leurs aînés qui connurent l'École des beaux-arts? Une question qui pose le problème de l'art à l'université et mérite un retour sur le passé.

LETTRES DE NOBLESSE

1969 sonne le glas de l'École des beaux-arts et de diverses spécialités professionnelles qui passent sous les fourches d'une nouvelle législation sur l'enseignement. Désormais, les arts auront leur place dans les cégeps et les universités qui se créent. La formation, que prodiguaient les beaux-arts en quatre ans, sera confiée pour les deux premières années aux collèges, tandis que les universités assureront les suivantes qui conduiront à un baccalauréat et, au-delà, à la maîtrise.

Jusqu'à l'époque comme le refuge des marginaux, l'art, en entrant à l'université, acquiert ses lettres de noblesse : la création devient un champ d'étude et ce qui n'était que pratique est enfin reconnu, légitimé par la société qui lui confère ainsi un statut. Dont acte. Mais, qu'est-ce que la création en milieu universitaire? Quelles relations entretient celle-ci avec la connaissance, avec la recherche qui sont les substrats d'une université? Si la recherche scientifique procède de concepts, la création fait appel à des perceptions qui n'ont pas de référence en soi et sont liées à leur créateur. Or ce créateur, qui est-il à l'université?

Si l'on examine la situation de l'enseignement des arts depuis 1970, ces questions, soulevées implicitement dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, dit *Rapport Rioux* et qui date de 1966, n'ont toujours pas trouvé de réponses ad hoc.

Lorsque la loi entre en vigueur, le corps enseignant se voit proposer des postes dans les deux nouvelles catégories d'établissement, cégeps et universités. Si quelques instructeurs refusent la réforme et déclinent l'offre, nombre d'entre eux l'acceptent, d'autant plus volontiers qu'ils sont nommés professeurs, ce qui valorise leur statut, personnel cette fois.

APPROCHE RÉFLEXIVE

En effet, aux beaux-arts d'avant 1969, les cours sont dirigés par des artistes, des praticiens passés maîtres pour certains dans leur discipline. S'ils excellent dans leur domaine, ils sont avant tout des enseignants, c'est-à-dire des personnes chargées de transmettre leurs compétences à leurs élèves, mais en aucun cas des professeurs tel que l'entend l'université où, à la transmission du savoir, s'ajoutent la recherche et le développement du corpus des connaissances.

Si l'intégration administrative se déroule sans accroc, l'université voit néanmoins arriver des professionnels sans formation universitaire proprement dite. Pour enseigner, il faut, en plus d'une méthode didactique—dont ils ont bénéficié aux beaux-arts—et d'une pratique qui n'a pas de secret pour eux, intégrer des théories qu'ils sont d'autant moins nombreux à maîtriser, que la théorisation en art est une mode relativement récente.

Or, aujourd'hui, cette opposition pratique/théorie perdure et l'on a l'impression d'assister à une querelle des Anciens (les techniciens) et des Modernes (les théoriciens). Il va de soi que depuis 1969, le personnel enseignant s'est renouvelé, mais pas à 100 %. Une vingtaine d'années est encore nécessaire pour que toute la génération des ex-beaux-arts, qui défend un enseignement technique en tant que tel, cède aux sirènes de la traïte et soit remplacée par des diplômés aptes à relier la technique à une problématique, à un développement théorique. En écoutant certains professeurs et étudiants, on sent qu'un malaise règne dans l'enseignement artistique. Bien que Suzanne Lemerise et Jocelyn Jean, de l'UQAM, se félicitent de voir leur discipline reconnue, il n'en demeure pas moins que la réflexion sur la création artistique et sa spécificité à l'université n'a pas été approfondie, comme le remarque Pierre Hamelin (Laval). En effet, quels savoir-faire, quels apprentissages dispense-t-on aujourd'hui? Sont-ils supérieurs à ceux de l'École des beaux-arts? Par ailleurs, du point de vue des théories, quelles sont leurs valeurs, comment constituent-elles leur

validité? En quoi se distinguent-elles de l'enseignement de la philosophie esthétique?

Même si les universités se targuent aujourd'hui de vouloir former des artistes dont les créations « *ne se limitent plus à la seule contemplation esthétique* », l'œuvre d'art étant « *un lieu de confrontation des défis qui se posent à eux* », l'approche réflexive dépendra des professeurs et des élèves.

ENRICHIR SON ACQUIS

De plus en plus nombreux à se presser dans les ateliers, il est intéressant de voir qui sont ces étudiants et ce qu'ils recherchent. Même en ayant satisfait aux conditions d'entrée en présentant un porte-folio - car les places sont généralement contingentées -,

certains ont un cursus qui ne leur permet pas d'accéder à d'autres formations plus exigeantes en matière de pré-requis. Pour d'autres, qui firent preuve, adolescents, de quelques « talents » aux dires de leurs proches, le fait que les professeurs s'intéressent à eux, les maternent en quelque sorte, et qu'ils n'ont pas les exigences imposées dans les autres matières, les attirent vers les arts. On s'inscrit en arts plastiques comme à l'école du Louvre à Paris : pour faire chic ! À se demander si les arts visuels ne seraient pas devenus une discipline fourre-tout, une garderie pour grands enfants ! Bien sûr, une catégorie ressort toujours, à côté de ces marginaux et de ceux qui n'ont pas une idée précise de leur devenir.

Possédant de meilleures bases techniques, venue pour enrichir son acquis, elle envahit les cours, tout en sachant qu'une fois le bac ou le certificat en poche, ceux-ci ne leur garantissent pas pour autant un emploi. Peu leur en chaut dans l'immédiat, car ces étudiants forment un groupe à part. Si quelques-uns sortent tout juste des cégeps, la plupart ont déjà une expérience professionnelle et aspirent à compléter leur formation, à se perfectionner, ou encore cherchent, à travers l'art, un développement personnel, une sorte d'autonomie, une affirmation de soi.



On trouve aussi dans cet essaim une forme de chômage déguisé. Le marché du travail alimentant de plus en plus les services du Bien-être social, d'aucuns pensent qu'il vaut mieux laisser passer l'orage de la récession et accrocher des cordes supplémentaires à son arc. Selon André Fortier, du Conseil des universités du Québec, et Richard Pérusse, de la CREPUQ, même par les temps qui courent, la culture n'est pas un luxe et l'on ne peut refuser à qui le souhaite le droit de s'instruire. Il est donc préférable que notre société s'offre des chômeurs étudiants plutôt que des chômeurs tout court. Bien que les premiers nous coûtent plus chers que les seconds, la crise conjuguée, ils auront plus d'atouts en main pour oeuvrer que de simples chômeurs. Pourtant, la société manque des techniciens, d'informaticiens, par exemple, et le Conseil de la recherche en sciences humaines s'inquiétait récemment du peu d'intérêt des jeunes Canadiens pour les disciplines scientifiques universitaires.

Alors que l'on pratiquait autrefois les beaux-arts à plein temps, l'éventail des cheminements partage aujourd'hui la clientèle en deux groupes pratiquement égaux en nombre : les temps complets et les temps partiels, qui ne visent pas forcément les mêmes objectifs.

PEINTURE OU PICTURAL ?

S'il est vrai que tous arrivent avec une pratique collégiale ou professionnelle, et donc des bases, ils s'aperçoivent assez vite, pour la majorité d'entre eux, que des connaissances leur manquent. Normal, rétorquera-t-on, puisqu'ils sont là pour apprendre. Oui, mais pour apprendre quoi? Le mélange des



Photos:
Josée Lambert

couleurs ou les raisons de ce mélange, par exemple? Si le dessin est une pratique avec un crayon, un fusain, etc., il est aussi un cours qui doit véhiculer un contenu, des concepts. Or, beaucoup d'étudiants cherchent à apprendre à dessiner, à se servir de la couleur, à composer, à maîtriser des techniques et considèrent l'université comme trop théorique, inadaptée à leurs besoins. Ils souhaitent plutôt un enseignement professionnel en art visuel que des cours à valeur de culture générale comme on le leur propose.

Ce type d'étudiant préférera un cours de « peinture » défini comme une: « *étude des éléments fondamentaux de la peinture. ...Les aspects techniques touchant les comportements des matières: le pigment, le liant, la fluidité, la viscosité, l'opacité, la transparence...* », à un autre intitulé: « pictural » qui « *initie l'étudiant à des problématiques plastiques directement reliées à la picturalité...* ». À moins qu'il ne choisisse un autre programme et se dirige vers la communication graphique, par exemple, qui répondra mieux à ses attentes. Il faut savoir qu'un tiers des diplômés dans un domaine change une fois de programme pendant leurs études. Le Conseil des universités du Québec a remarqué que, plus le taux de diplômés décernés augmente, plus les changements d'orientation sont nombreux. Autrement dit, environ le tiers des étudiants inscrits dans un domaine change d'orientation en cours d'études. Un phénomène sur lequel le Conseil s'interroge mais qui n'a pas l'air d'interpeller les universités.

ON NE PEINT PAS AVEC DES MOTS

Les profils étudiants étant très variés, on peut s'interroger sur ce qui sortira de ce vivier. Seront-ils tous de grands artistes? Combien, parmi les 3 000 étudiants de cette année, feront carrière et quel est le coût social des espoirs déçus?

Pas plus que tous les individus qui optent pour les lettres ne deviendront des Michel Tremblay, tous les diplômés en arts ne suivront les traces de Riopelle, le seul artiste québécois de renom international. Ne nous leurrions pas: le talent est inné, il ne s'enseigne pas mais peut simplement se développer dans un cadre formel. Les qualités personnelles, le hasard, les choix de ces aspirants se concrétiseront peut-être un jour dans des galeries et les musées où ils auront les honneurs de la cimaise.

En attendant, ils étudient et semblent généralement satisfaits de l'enseignement prodigué. Ils le disent d'ailleurs puisqu'à chaque session, ils évaluent leurs professeurs selon une grille dont les critères servent à l'amélioration de leurs maîtres. La chose peut paraître incongrue pour le profane que l'on notait et non l'inverse, mais il en est ainsi. Toutefois, on peut se demander comment des étudiants, qui, pour la plupart, n'ont pas

encore développé un sens critique, peuvent évaluer leurs professeurs. Sans compter qu'un jugement négatif ne serait pas sans influence sur l'obtention d'un diplôme.

Ces remarques mises à part, les visions des disciples et maîtres coïncident, mais ce consensus ne serait-il pas une complicité du silence d'où progrès et qualité seraient évacués? Comparés aux autres savoirs (science, droit...) où les acquis sont mesurables, le flou artistique règne dans les arts plastiques. Allier la théorie à la pratique ne peut que faire progresser l'art, mais à condition que l'on trouve un équilibre entre les

deux, qu'il y ait cohérence dans l'emploi des mots, que cette théorisation ne soit pas simple verbiage, que l'art ne soit pas remplacé par le seul discours. Méfions-nous aussi de cette tentation qui ferait de l'art une affaire de spécialistes universitaires vivant en vase clos, se reproduisant par copie conforme et transformant l'art à leur image.

SUBVENTIONS

Les universités ont obligation d'adresser au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science leurs rapports financiers annuels. Ce document est essentiel pour édicter les règles budgétaires et calculer les subventions de fonctionnement qui seront allouées aux établissements l'année suivante.

La variation des effectifs est financée par le ministère selon un coût moyen par étudiant à temps complet⁽²⁾. Ce coût, calculé par secteur disciplinaire -on en dénombre 11- et par cycle d'études -on en compte trois-, a été établi en 1984-1985. Chaque année, il est majoré et le taux appliqué jusqu'en 1990-1991 s'élevait à 37,4%.

Pour le secteur des arts, ce coût moyen en 1990-1991 était de 6217\$ par étudiant que le gouvernement finance à 50%. Compte tenu du poids attribué au cycle et d'une subvention de

soutien analogue pour tous les étudiants, le coût annuel d'un futur artiste atteignait le montant de 4 500\$. À titre de comparaison, un étudiant à l'école dentaire revient à 8 258\$, un disciple d'Esculape à 5 828\$ et l'on demande 3 378\$ pour les plaideurs! En premier cycle s'entend!

Puisqu'il existe un lien entre le nombre d'inscriptions et son financement par les pouvoirs publics, ces chiffres seront sûrement corrigés à la hausse lors des prochains calculs de subventions. Si l'on prend l'exemple de l'UQAM qui accueillait près de 1 100 étudiants⁽¹⁾ dans le module arts plastiques durant la session d'hiver 90 et environ 1 275 pour l'hiver 92, on observe une augmentation de 15%.

Autre augmentation notable, celle des frais de scolarité qui font partie des revenus de l'université. Si les études comportent un coût pour la communauté, il en est de même pour les familles et candidats. Gelés pendant vingt ans, les droits de scolarité subissent, à partir de septembre 1990, une hausse de 350\$ que les établissements pouvaient majorer de 10% au plus. Ainsi à Laval, ces droits firent un bon de 154% entre l'automne 1989 et l'automne 1992, passant de 273\$ à 693\$ par session, hors d'autres frais obligatoires (voir tableau 1). A cela s'ajoute du matériel artistique pour le travail en atelier, ce qui permet d'estimer la dépense totale par trimestre à 1 500\$.

DROITS ET FRAIS DE SCOLARITÉ*

1992-1993

FRAIS-UNIVERSITÉ	LAVAL	UQAM	CONCORDIA
Droits de scolarité			
plein temps			
(> 12 crédits)	633\$	660\$	630\$
temps partiel	48\$/crédit	44\$/crédit	42\$/crédit
(< 12 crédits)			
Frais de matériel pédagogique			
plein temps	50\$	250\$	160\$
temps partiel	5\$/crédit		3.50\$/crédit
Frais afférents aux droits de scolarité			
	5\$/crédit (60\$/session)	4\$/crédit (50\$/session)	5\$/crédit
Frais d'admission			
	20\$	30\$	15\$
Frais généraux			
	—	10\$/session	—

*Tiré des Guides d'admission des universités pour l'année 1992-93.

Ces frais ne tiennent pas compte des frais administratifs pour émission d'attestations officielles, notes de cours, etc.

Bien sûr, il existe des systèmes de prêts, dont le remboursement commence six mois après la fin des études et peut s'étaler sur une période de dix ans.

CHOIX DE SOCIÉTÉ

L'emprunt pour un étudiant qui se destine à une carrière purement artistique, peut être un handicap difficile à combler, car rien ne l'assure de pouvoir faire face à ses engagements financiers après son diplôme. Une enquête⁽⁴⁾ sur les bacheliers

en arts plastiques indique que pour 269 diplômés en 1987, 172 occupaient un emploi en 1989 (55 étaient chômeurs et 42 étudiants). Et encore, ceux qui travaillaient avaient connu 23 semaines de chômage en moyenne, leur situation professionnelle n'était pas forcément reliée à leurs études (74 d'entre eux avaient un poste dans un autre domaine), et ils n'œuvraient pas à plein temps (62 exerçaient un métier à temps partiel). Il n'en va pas de même si l'on opte pour l'enseignement des arts où les débouchés dans les secteurs primaire et secondaire sont plus favorables. À condition toutefois de ne pas réduire cette matière à une peau de chagrin, voire à la supprimer du système de l'enseignement public, comme certaines rumeurs politiques le laisseraient entendre ainsi que le remarque Suzanne Lemerise qui n'hésite pas à dire, corroborée en cela par Pierre Hamelin, qu'il n'existe pas de volonté politique dans le domaine des arts où l'on considère qu'ils coûtent chers, ne sont pas rentables économiquement et, surtout, ne sont pas payant en terme d'électeurs.

D'une certaine manière, on peut comprendre ces réactions car le gouvernement s'est assez peu préoccupé des arts visuels jusqu'à présent. Même si le marché est étroit - moins de 7 millions d'habitants - personne ne s'est intéressé au potentiel qui existe et l'on ne peut effectivement que constater un manque de volonté politique en matière culturelle. Si les foules ne se précipitent pas dans les musées ou les galeries et préfèrent des produits de substitution comme la télévision et la vidéo, si 14% seulement des artistes en art contemporain québécois exposent dans d'autres provinces canadiennes, si nos sculpteurs sont pratiquement ignorés des collectionneurs et que l'art moderne n'a qu'une place restreinte dans les transactions des salles de vente, on peut peut-être s'interroger. Sur l'éducation de nos concitoyens par exemple. Celle qu'ils dispensent à leurs enfants, celle qu'ils reçoivent à l'école. Échec de part et d'autre. Sur le choix des programmes en arts visuels offerts par les seules universités qui dépendent du ministère de l'Enseignement, et sur lesquels le ministère des Affaires culturelles n'intervient pas. Sur le milieu artistique dont les exigences, ici comme ailleurs du reste, ne correspondent pas à celles du public. Sur l'art lui-même. A-t-il une fonction? Appartient-il à tout le monde? Ces questions relèvent d'un choix de société. Et d'un autre débat: Quels artistes voulons-nous? □

(1) Extrait du discours ministériel devant le congrès d'orientation de l'Union des artistes, *La Presse*, 26 et 27 janvier 1991.

(2) Un étudiant à temps complet équivaut à trente crédits par session. Voir « Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 1990-91 », Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, janvier 1991.

(3) Yvon Saint-Amour et Jean Thomassin, « Statistiques sectorielles, les programmes d'études universitaires dans le secteur des arts, les universités francophones et les universités anglophones », Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1991.

(4) Marc Audet, *Qu'advient-il des diplômés universitaires?*, Promotion 1987, Publications du Québec.